

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 30
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 22 avril.

Aujourd'hui 22 avril est arrivé à Munster S. G. l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste, baron de Droste Vischering, et, sans s'arrêter, il a continué son voyage pour Darfeld, château du drossart héréditaire de Droste.

(Merc. de Westphalie.) — On écrit de Berlin, le 17 avril, à la Gazette de Hanovre :

Les négociations avec l'archevêque de Posen pour l'aplanissement du différend religieux prennent la tournure la plus satisfaisante, et le prélat se convaincra facilement, par l'excellent accueil qui lui est fait ici, combien les plus hauts personnages sont éloignés pour porter la moindre atteinte aux véritables droits de l'église catholique.

Le bruit court depuis quelques jours que l'archevêque de Breslau et les évêques de Culm et d'Ermeland sont également invités à se rendre à Berlin pour s'y concerter en commun, entendre les explications du gouvernement, et assurer la tranquillité d'une manière durable.

Au conseiller intime de justice Van Duisberg a été adjoint un autre conseiller de justice, M. Michalsky, aussi catholique, pour conférer avec Mgr. Dunin.

— On écrit de Gorz, le 8 avril :

Les visites de personnages marquants de France près la famille royale qui réside à Gorz, paraissent devenir de plus en plus fréquentes. Ces jours-ci sont arrivés le vicomte de Puissegur, le marquis de Pongiband, l'ancien gouverneur du duc de Bordeaux, comte de Bouille et le comte de Larochehoucauld, ce dernier est retourné à Paris, après s'être arrêté 8 jours. On attend aujourd'hui M. de Montholon si nous ne nous trompons (frère du compagnon d'exil de Napoléon). Nous apprenons qu'un grand nombre de Français actuellement à Rome, ont l'intention de passer par Gorz lors de leur retour en France.

— On écrit de Vienne, le 12 avril, à la Gazette de Leipzig :

« On se donne une peine extraordinaire pour faire croire que le retour de l'ambassadeur belge n'est dû qu'à des affaires particulières de ce diplomate estimé. Peut-être est-ce par suite de la joie maligne qu'en secret on éprouverait çà et là de voir se prolonger les embarras du gouvernement du roi Léopold. Je puis vous certifier que l'union entre notre cour et celle de Bruxelles est très-sincère, assez sincère pour faire oublier promptement certains nuages qui n'ont pas détruit, mais interrompu momentanément les rapports entre les deux états. Comme il ne paraissait pas convenable de renvoyer notre ambassadeur à Bruxelles avant l'entier aplanissement du différend hollandais-belge, et que néanmoins on désirait des relations directes avec la Belgique, on a eu recours à l'expédition par suite de laquelle nous avons vu revenir ici le ministre du roi Léopold, diplomate que sa qualité d'homme privé n'empêche pas de s'occuper activement d'atteindre le but qu'on s'est proposé. »

— Nous recevons, par le Journal de Smyrne du 9 avril, des nouvelles de Constantinople du 7 de ce mois. Voici ce qu'elles contiennent :

« On fait de grands préparatifs à l'arsenal et à l'administration de la guerre, mais avec moins de vigueur que par le passé; et quoique les hostilités ne paraissent plus aussi imminentes, on voit que la Porte comprend toute la gravité de la position actuelle et qu'elle ne veut pas être prise au dépourvu. Les réunions du conseil continuent à se succéder fréquemment, et chaque jour on acquiert de nouvelles preuves que le gouvernement ne néglige aucune des mesures nécessaires pour assurer le maintien de la paix ou repousser avec succès, en cas échéant, toute tentative d'agression qui serait faite sur ses frontières. »

Feuilleton.

ANECDOTE SUR TALMA

Talma éprouvait toujours un sentiment de crainte lorsqu'il était en scène et redoutait tout ce qui pouvait prêter à rire aux spectateurs.

Dans je ne sais quelle ville des départements, il remplissait un jour le rôle de Jacques Molay, dans les Templiers, de M. Renouard; il était fort mal secondé. Au moment le plus pathétique, lorsque les Templiers, condamnés par ordre de Philippe-Lebel, se préparent à marcher à la mort, et que le grand-maître, plein d'un saint enthousiasme, s'écrie : Ce n'est pas le supplice, c'est :

La gloire du martyr

Remercions le ciel, qui nous l'accorde à tous !

Talma aperçoit près de lui un templier, porteur de la plus hideuse figure qu'on puisse imaginer; une large bouche, de longues dents se montrant en dépit des lèvres, un gros nez rouge, des yeux dont l'un descendait vers le parterre, tandis que l'autre s'élevait en louchant vers le lustre. Talma désolé s'imagina que tout l'effet de la tragédie va être manqué; les bras élevés et le regard calme, il ressemblait en ce moment au juste, qui voit le monde s'écrouter et ne s'en émeut pas; cependant, sans rien changer à sa situation, il appelle à voix basse et avec colère le directeur de la troupe : M. Bernard.

M. Bernard était tout près de lui, les bras pieusement croisés sur la poitrine, il pria Dieu et se préparait à être brulé vif; cependant il répond vivement : M. Talma !...

Talma continue :

Que le feu des bûchers s'allume autour de nous ?

Que le fer de la mort s'agite sur nos têtes,

Je suis prêt, l'êtes-vous ?

« Quel est donc cet animal habillé en homme qui est à ma droite? comment avez-vous pu placer près de moi une pareille figure ? »

Bernard. — Je suis bien fâché, M. Talma !...

Talma :

Où, je vois que vous l'êtes !...

Grand Dieu ! je te bénis ! tu répands dans nos cœurs

Un courage encor plus grand que nos malheurs.

ANGLETERRE. — Londres, le 24 avril.

Le général Sebastiani est parti pour Paris hier. Le baron de Bourgueney a été présenté comme chargé d'affaires de S. M. le roi des Français près la cour britannique.

— Dans la chambre des communes du 23 avril, l'amiral Cochrington a présenté une motion tendante à ce qu'aucune réduction n'ait lieu dans le service naval. Cette motion, combattue par MM. C. Wood et Hume et vivement appuyée par lord Ingestrie et les capitaines Pechell et Berkeley, a été l'objet d'une discussion intéressante, à laquelle ont pris part l'amiral Adum et M. Plumtre. La chambre a rejeté cette motion à la majorité de 65 voix.

FRANCE. — Paris, le 25 avril.

S. A. R. le duc d'Orléans, partie de Paris dans la matinée du 22, a fait son entrée à Arras à 4 heures; elle a passé la revue du 2^e du génie, du 12^e léger et du 5^e dragons, et a remis aux officiers les croix qui leur étaient destinées. Le duc est arrivé à Lille le même jour dans la soirée, et il a passé l'inspection des troupes et de la garde nationale dans la journée du 23. S. A. R. est partie de Lille le 24 pour Douai où elle est arrivée dans la matinée pour y inspecter la garde nationale et les troupes de la garnison. Le prince royal est arrivé le même soir à Valenciennes, et logé à l'Hôtel du Commerce.

— On lit dans le Memorial Bordelais du 25 :

Hier sont descendus à terre plusieurs passagers venus de la Havane à bord du bâtiment espagnol le Bilbao; ils font partie de soixante-dix-neuf Français qui ont quitté le Mexique après la prise de Saint-Jean d'Ulloa. Nous avons vu sur ce bâtiment cinq ou six matelots de la marine royale blessés grièvement dans cette affaire. Sans doute les invalides leur sont destinés.

— M. Rothschild a, dit-on, fait preuve d'une magnifique bienveillance à l'égard de Mlle. Rachel: il a envoyé prendre 30 stalles pour la représentation qui sera donnée mardi à l'Odéon au bénéfice de la jeune tragédienne et 30 billets de 500 fr. auraient été versés pour le prix des 30 stalles.

Le Journal des Débats vient de publier un remarquable travail de M. Persil. Dans cet écrit, l'ex-garde des sceaux du 6 septembre s'attache à prouver que l'union de l'ancien parti des 221 avec les doctrinaires et le centre gauche modéré est un fait possible, convenable, conforme au besoin de la situation et à l'opinion générale du pays.

Cette pensée se rapproche trop de notre propre manière de voir pour que nous ayons aucune objection à présenter. Puisse cette fusion si désirable de toutes les opinions prudentes s'opérer et mettre fin à la crise. Le pays applaudira à tous les efforts qui seront tentés de réconcilier les hommes et pour maintenir les principes. Aucun ami de la dynastie d'Orléans et du gouvernement de juillet ne rappellera les torts qu'ont pu avoir quelques personnes: il n'y aura jamais rien d'hostile dans l'esprit des 221, contre un ministère, quel qu'il soit, qui prendra l'engagement de maintenir la politique de conservation. Un patriotisme désintéressé et sincère, sera toujours le premier sentiment politique de l'opinion à laquelle nous sommes attachés.

M. Persil, en appelant de tous ses vœux l'avènement d'un cabinet qui aurait sa base dans le centre proprement dit, et qui emprunterait quelques-uns de ses chefs aux illustrations du centre droit et du centre gauche modéré, trace le programme, il le résume en ces termes: Point de réforme électorale, point d'intervention, point de révision des lois de septembre. Du reste abandon complet de la pensée qui a inspiré les projets de loi de disjonction, de déportation et de tout ce qui a paru au pays porter le caractère d'une résistance trop prolongée. M. Persil reconnaît que la politique de l'annistie est préférable depuis que deux années écoulées sans trouble et sans désobéissance aux

Bernard (les yeux mouillés de larmes et la tête baissée, avec onction.) — C'est vrai, il est bien laid! c'est un teinturier de cette ville, nommé Flamand, il joue par amour pour l'art. Nous ne sommes pas riches en figurans, et j'ai été obligé....

Talma :

Dieu veut que l'Univers reçoive un grand exemple, Ces soldats de la foi, ces défenseurs du peuple, etc.

Talma :

« Dites-lui donc de s'éloigner. »

Bernard (s'adressant au teinturier sans le regarder.) — Éloignez-vous. Tous les comparses s'éloignent au lieu de se presser autour du grand-maître. Talma, plein de ferveur, se retourne vers les chevaliers et s'écrie :

O dignes chevaliers !...

Talma :

« Où sont donc ces imbéciles !... »

Bernard, aux choristes. — Venez-donc ! Venez-donc ! Les choristes reviennent en foule, et toujours l'homme au nez rouge le premier.

Talma :

Amis, puisque la vie, Ou plus tôt, ou plus tard doit nous être ravie, Bénissez nos périls...

« Que le diable l'emporte ! allons donc, M. le teinturier, éloignez-vous de moi ! »

C'est par eux qu'aujourd'hui

Dieu marque le chemin qui nous ramène à lui : Mais quoi !...

Talma :

« Il ne s'en ira pas !... »

« Dois-je affliger encore votre constance ?... »

Talma :

« Cachez-vous derrière les autres. »

Flamand. — Je ne veux pas être derrière, voyez-donc... J'suis mieux habillé que les autres, tiens...

Talma :

Amis, etc. Va-t-en au diable, butor !...

Flamand. — Je casserai le cou à ce grand acteur.

Talma (l'embrassant.) — Je te ferai mettre à la porte !...

O consolant espoir ! supplice glorieux ! Mes amis, l'échafaud nous rapproche des cieux.

Et pendant tout ce colloque, le public, fondait en larmes.

(Historique.) (L'ESTRACTE.)

lois, ont constaté la force du pouvoir et apaisé les passions tumultueuses dans la masse des populations.

Où nous nous trompons, ou il y aurait dans la chambre des députés une majorité suffisante, toute prête à accepter le programme que M. Persil propose. Toutefois, nous devons dire qu'il nous paraît, à quelques égards, trop incomplet. Voici pourquoi :

À l'extérieur, tout est à peu près fini. Une haute sagesse a accompli tout ce qu'elle s'était proposé sur les grandes questions de politique européenne. On reconnaît aujourd'hui, dans une grande partie même des rangs de l'opposition, que cette haute manière de juger les intérêts européens était de beaucoup supérieure aux velléités aventureuses des partis. Le système a tout-à-fait gain de cause sur ce point.

À l'intérieur, la France n'hésitera pas davantage à adopter et à consacrer de nouveau par son adhésion entière, le maintien du système de conservation dont une législation tutélaire doit rester la base. Mais l'immobilité.

Ce que nous voudrions de plus dans la pensée qui se pose comme médiatrice, ce sont quelques germes d'avenir. Il ne suffit pas de dire qu'on ne touchera pas à telle ou telle chose. Il faut montrer les actes qu'on s'impose la tâche d'accomplir. Le statu quo ne peut pas être toute une situation.

Il ne faut pas oublier que les masses, qui n'interviennent pas dans les débats des chambres et qui comprennent peu les subtilités parlementaires et les revirements des partis, ont des intérêts de toutes sortes auxquels manque, pendant ces querelles, une suffisante protection. Les classes laborieuses ont droit d'avoir leur part dans un programme gouvernemental, et nous regrettons qu'aucun des prétendants au pouvoir, en commençant par les chefs de la gauche tous les premiers, n'aient point paru y songer un seul moment.

On ne doit pas croire qu'on a pourvu à tout quand on a réglé quelques intérêts de portefeuille.

Les chefs des partis devraient se souvenir de ces classes laborieuses, qui n'ont pas, qui ne veulent pas de droit politique, mais qui ont besoin d'être admises à plus de bien-être et de s'élever à une situation morale plus consciencieuse et plus digne.

S'il faut dire toute notre pensée, les intérêts politiques du pays sont suffisamment exprimés et protégés par le nouveau programme qu'on présente; mais l'avenir, le développement des intérêts matériels, intérêts auxquels se rattache l'émancipation progressive des masses, ne s'y montrent pas. Ce n'est sans doute qu'un oubli; il ne faut que vouloir pour qu'il soit réparé.

Nous ne cesserons de le répéter, et nous l'avons déclaré bien souvent, il est urgent de faire à ces intérêts une grande place dans le gouvernement et dans l'administration du pays. C'est parce que le ministère du 15 avril l'avait senti et qu'il y avait marché par l'annistie et la conciliation, que ce ministère avait eu notre adhésion et notre appui. Les hommes de notre opinion prêtent les mains à quiconque promettra, avec le maintien des principes de conservation et d'ordre, une large et prévoyante satisfaction de ces intérêts. Sans cette dernière clause, les questions manquent de base et d'aplomb.

REVUE DES JOURNAUX.

On lit dans le Constitutionnel :

« Nous apprenons ce soir que quand il est prouvé qu'il faut au ministère centre gauche, on travaille avec ardeur à former un ministère centre droit. On ne trouvera point de sympathie dans la chambre ni dans le pays. Il n'a aucune chance d'avenir. Les agitations vont renaitre, et le jour où l'on devra croire terminée la crise qui dure depuis deux ans, elle recommencera plus grave et plus périlleuse encore. »

— Le Courrier Français en donnant la même nouvelle, y ajoute les détails suivants :

BIOGRAPHIE.

Les Mémoires Secrets de M. le comte d'Allonville sur les événements de 1770 à 1850, que vient de publier la Société Typographique belge de Bruxelles, forment un ouvrage d'un vif intérêt. Les hommes et les choses y sont appréciés avec une rare impartialité, quoique l'auteur appartienne à cette classe de gens élevés par la naissance qui ne pactisent pas facilement avec les idées nouvelles. Il y a si peu d'aigreur et de passion dans les récits de M. d'Allonville que ses regrets du passé donnent un charme de plus à l'ouvrage, où ses opinions se peignent pourtant avec force. Nous en extrayons aujourd'hui quelques vers ignorés ou peu connus, qui nous paraissent dignes d'être rappelés tant à cause de leur origine que des circonstances qui leur ont donné naissance.

On sait que Louis dix-huit, alors comte de Provence, n'était pas un des moins empressés près de Marie-Antoinette, cette charmante épouse de Louis seize; voici un quatrain qu'il lui débita, en lui présentant un éventail :

Au milieu des chaleurs extrêmes, Heureux d'amuser vos loisirs, Je saurai près de vous amener les zéphirs; Les amours y viendront d'eux mêmes.

Madame de Staël étant venue à Berlin dans un état, objet d'une vive surprise, et que l'auteur de Corinne attribuait à des menaces d'hydropisie, l'on demanda au marquis de Bonnet ce qu'il en pensait, et celui-ci de répondre par l'impromptu suivant :

En elle, esprit, talent, génie, Réclament l'immortalité, Jusques à son hydropisie, Rien ne sera perdu pour la postérité.

On sait que dans plusieurs circonstances, l'Espagne a causé de vifs embarras à la France, et que comme aujourd'hui, cette dernière a eu plus d'un fois à maudire le voisinage des Espagnols et la protection qu'elle devait leur accorder.

Le marquis d'Argenson, dit Monsieur d'Allonville, ministre des affaires étrangères durant la guerre de la succession d'Autriche, ayant, dans une note, déclaré l'impossibilité où l'on était d'envoyer en Italie de l'artillerie par la Corniche de Gènes, la reine d'Espagne, furieuse, répondit : « J'y ai passé, et je vauz bien vos canons ! » La lettre est mise sous les yeux du ministre qui écrit en marge les quatre vers suivants :

Le destin de l'Espagne est toujours de nous nuire, Et les siècles futurs auront peine à juger S'il nous en coûta plus pour vouloir la détruire Que pour vouloir la protéger.

L'effet des explications qui a paru décisif dans la chambre et dans le public a été nul pour la cour. On travaille avec une étrange obstination à un ministère doctrinaire. Nous ne dirons pas qu'on le fera, car il est plus facile de tenter l'impossible que de l'exécuter.

M. Dupin dinait hier aux Tuileries. On l'a pressé et endoctriné de cent manières pour l'amener à se coaliser, en vue du ministère avec M. Guizot. M. Dupin a résisté à toutes ces avances avec la fermeté la plus honorable. L'ancien président de la chambre aurait dit, en forme d'ullimatum. « Ma versalité ne va pas jusque-là. »

Ce soir, M. Guizot était invité au château, où il a paru être l'objet d'un grand empressement. Toutes les caresses, toutes les attentions étaient pour les doctrinaires; on se contentait de demander aux autres députés s'ils étaient de la Mayenne ou de la Loire-Inférieure, de Bayonne ou de Quimper-Corentin ?

L'organe des doctrinaires, le *Journal Général de France*, dit qu'il n'y a rien de nouveau sur la formation d'un cabinet.

On a répandu aujourd'hui à la bourse le bruit que des difficultés qui avaient empêché la dernière combinaison de se conclure étaient levées; ce bruit n'a aucun fondement. M. le maréchal Soult n'a pas renoncé à l'espoir d'accomplir la mission qui lui a été confiée, il s'occupe encore activement de la reconstitution du ministère.

Le journal le *Commerce*, après avoir énuméré les résultats des explications qui viennent d'avoir lieu à la tribune, termine ainsi :

Nous adjurons encore une fois la couronne, au nom du pays au nom de ses propres intérêts, au nom de la conservation des fortunes privées et des malheurs publics, de prendre une résolution prompte, une détermination immédiate conforme au vœu bien constant, bien manifesté des électeurs et des députés. Qu'attendrait-elle encore? N'a-t-elle point hâte de faire cesser un état aussi anormal et quasi-révolutionnaire. Faut-il lui répéter les paroles que prononçait hier à la tribune un grave orateur dont, plus que personne, elle connaît tout le dévouement? n'a-t-elle pas entendu et faut-il redire ce cri de ces alarmes: Assez d'abdication comme cela? faut-il que ce mot d'abdication, parti du château, reproduit par la tribune, circule et s'accrédite à la faveur des complications insolubles qu'on paraît se complaire à nourrir. De semblables symptômes sont un grand mal, un mal véritable. Ce mal, nous en indiquons le remède; car il prend sa source dans le spectacle que l'on donne au public, dans la langueur, l'inconsistance et l'impuissance dont le pouvoir se montre atteint.

Tout doit donc convier la couronne à se presser d'obéir au vœu des majorités. Il n'est pas possible de prolonger plus longtemps une crise alarmante et ruineuse. De plus, les jours s'écoulent avec rapidité; attendre, temporiser encore, c'est provoquer cette manifestation annoncée de la souveraineté parlementaire, devant laquelle il faudrait alors se soumettre avec moins de dignité.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 avril.

Le collège du district électoral de Nivelles est convoqué pour le 8 du mois prochain, à l'effet d'élire un représentant, en remplacement de M. Mercier, soumis à une réélection par suite de sa nomination de chevalier de l'ordre de Léopold et de directeur de l'administration des contributions directes.

M. Nothomb est arrivé hier.
M. le capitaine Beaulieu, notre chargé d'affaires à Berlin, est arrivé à Bruxelles venant de Dresde.

Bruxelles, le 26 avril. — (5 heures). — Encore une mystification! deux journaux du soir et des personnes se disant bien informées, annonçaient hier que, par estafette, courrier extraordinaire, etc., on avait reçu l'importante nouvelle de la formation du ministère français. Voici comment ces journaux et leurs échos composaient le nouveau cabinet qui avait paru dans le *Moniteur*: MM. Duperré président et ministre de la marine; Maison, ministre de la guerre; Thiers, affaires étrangères; Passy, intérieur; Dupin, justice; Dufaure, commerce; Cunin-Gridaire, instruction publique; Vivien, finances. La dessus chacun de spéculer, de dresser ses batteries, vivien, comme si la chose était officielle. La malice du jour était attendue avec la plus vive impatience; on lisait déjà les ordonnances, lorsque la décevante vérité est venue réduire à néant ces nouvelles aussi anticipées que mensongères. Regrets tardifs! désappointement complet, il n'y a pas même apparence d'une solution immédiate, maintenant la crédulité ayant été exploitée, on ne croira plus qu'après avoir vu, bien vu, de ses propres yeux vu, à l'imitation de Thomas ou de ce bon M. Orgon.

Malgré cette déception, et par les motifs que nous avons fait connaître hier, la bourse a conservé sa fermeté, même avec quelques améliorations. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4, 5 p. c. 102 1/2 et A. 4 p. c. 91 5/4, 5 p. c. 72 1/2 A. Société Générale titres en nom B. 775, certificats au porteur émission de Paris 1050; Société de Mutualité 1076 25 1072 50 (107 5/8 1/4 P.); Banque de Belgique 740 (74) et P.; actions-Rémises 600 (60) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1000 (100) P.; Société Nationale 1000 (100) P.

L'actif espagnol qui, hier dans la soirée, avait pris un grand élan à la hausse, paraissait moins bien à l'ouverture de la bourse, car déjà on doutait de l'avènement subit de M. Thiers. On cote 16 3/4 P., avec peu d'affaires.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile de colza à terme, peu de vendeurs au comptant, mais sans affaires. Un faible, tourteaux sans demandes.
Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardois 16 7/8.

LIÈGE, LE 27 AVRIL.

Nous avons souvent déploré l'esprit qui anime la chambre des députés en France. Toute préoccupée de questions métaphysiques de transparence, de présidence réelle, d'équilibre parlementaire, d'intervention occulte, elle se livre à des discussions interminables, qui ne produisent aucun résultat utile pour le pays, parle, vocifère, déclame et croit avoir remporté un triomphe éclatant quand elle a humilié un ministre ou abaissé l'orgueil prétendu de la couronne. Et quand un homme aux généreuses sympathies se lève pour lui rappeler qu'elle a d'autres devoirs à remplir, que le peuple ne vit pas du bruit de ses paroles, qu'il lui faut du travail et du pain, on le hue, on le siffle, on le traite de rétrograde, d'absolutiste, et on l'envoierait volontiers aux bêtes!

Ecoutez plus tôt ceci, et sachez que c'est littéralement extrait d'un journal français :

« M. de Lamartine propose de sortir de la situation par un ministère basé sur les intérêts matériels du pays. (*Rires et marques de surprise.*) Trêve aux opinions politiques, silence aux passions parlementaires, secours aux intérêts matériels trop long-temps négligés, tel est le programme, le symbole que doit adopter le nouveau ministère. (*Rire général!!!*) »

Oui, rire général! Oui, ces paroles si nobles et si vraies, ont été accueillies par les rires de la chambre des députés de France! Oui, le grand et glorieux poète dont le nom résonne en France un éclat impérissable, a été hué par les représentants de la France, pour avoir plaidé à la tribune française, avec l'autorité d'une haute raison et d'un cœur généreux, la cause du peuple qui souffre, et qui attend du travail, du pain, du repos, pour réparer ses forces épuisées dans les luttes dont toujours les fruits ont été recueillis par d'autres! Que veulent-ils donc, ces héros mystificateurs des nations, et où prétendent-ils conduire la France ?

M. le directeur du chemin de fer vient d'envoyer, par l'ordre de M. le ministre des travaux publics, à tous les journalistes, un exemplaire du règlement qui organise le service du chemin de

fer, et une carte qui les autorise à circuler dans les stations intérieures, pour prendre connaissance du nouveau mode d'exploitation, l'examiner dans tous ses détails, et y faire leurs observations. Cet hommage rendu à la presse périodique, dont l'intervention est si utile dans un gouvernement représentatif, est pour M. Nothomb un nouveau titre à la bienveillance publique, et constitue aussi un témoignage de fraternité qui nous prouve que M. Nothomb n'a pas oublié qu'avant d'être ministre il était journaliste.

Par disposition du 11 de ce mois, M. le ministre de la guerre a décidé que les hommes appartenant aux différents corps de l'armée, qui se trouvent actuellement dans leurs foyers, par congé temporaire ou de convalescence expirant le premier mai prochain, y seront maintenus jusqu'au premier août suivant.

M. le ministre de la guerre a donné des ordres pour que les hommes appartenant aux régiments de réserve, qui se trouvent actuellement dans leurs foyers par congé temporaire qui expire le premier mai prochain, y soient maintenus jusqu'à nouvel ordre.

Hier, de nombreux ouvriers en blouse encombraient les galeries du Passage Lemonnier, et y poussaient des cris, on a été obligé de les faire évacuer. Nous donnons plus bas l'arrêté que vient de prendre à ce sujet le collège des bourgmestre et échevins.

Les porteurs de coupons d'intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. c., échéant le 1^{er} mai 1859, peuvent, à dater d'aujourd'hui, en recevoir le paiement, tant à la caisse du caissier-général du royaume à Bruxelles, que chez tous ses agents dans les provinces.

On lit dans un journal français l'*Europe*: La mort du général Allard, que quelques journaux avaient mise en doute, nous est confirmée aujourd'hui par une correspondance du Caire, et d'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire certains.

On lit dans le *Précurseur d'Anvers* :

« Un nouveau sujet d'inquiétude vient d'être donné à notre commerce, relativement au droit de tonnage imposé à la navigation de l'Escaut. D'après le traité lui-même, tel qu'il a été proposé par la conférence et accepté par les chambres belges, ce droit était fixé à 1 fl. 50 cents.

Voici que par la déclaration du 18 avril, annexé au traité, ce droit de tonnage se trouverait en réalité excéder 2 fl., cela provient de ce que la conférence, au lieu de désigner comme mesure normale de capacité, pour la perception du droit, le tonneau ordinaire de douane, a pris le *cubick el*, contenant 3,551,710 pieds cubes anglais. Or, le *cubick el* est d'environ un tiers moins grand que le grand tonneau de douane; par conséquent un navire jaugeant d'ordinaire 200 tonneaux, et ne devant être astreint à payer que 500 fl. se trouverait jaugeer environ 300 tonneaux et subirait un droit de 450 fl.

Ce surcroît de charge porterait certainement le plus grand préjudice à la navigation belge, en même temps qu'à celle de toutes les nations, c'est ce que la conférence n'a sans doute pas voulu et nous ne pouvons croire qu'il y ait la autre chose qu'une méprise de la conférence; et comme dans le traité lui-même il n'est nullement fait mention du *cubick el*, comme d'un autre côté, dans une des séances du parlement, lord Palmerston a prétendu que ce droit d'un florin 50 cents pouvait être imposé, parce qu'à une autre époque, des *marchands d'Anvers* s'en étaient montrés satisfaits, et que ceux-ci n'avaient pu entendre parler que du tonneau de douane, nous pensons que cette méprise sera rectifiée, aussitôt que le gouvernement belge en aura fait l'observation.

C'est là une question de bonne foi, et nous ne croyons pas que la conférence puisse consentir à la résoudre dans un sens opposé à la bonne foi; dans tous les cas, c'est là une difficulté tout-à-fait imprévue, et qui rend plus urgente encore la nécessité de racheter le péage de l'Escaut, et de délivrer entièrement ce fleuve de tout tribut. Nous pensons que la Belgique peut obtenir ce résultat quand bien même la Hollande y mettrait dans le principe quelque opposition: cela dépendra des mesures qui seront prises ultérieurement.

On lit dans le *Journal de Commerce d'Anvers* :
Nous sommes informés que le gouvernement des Etats-Unis insiste de nouveau auprès de la Belgique pour obtenir paiement des indemnités dues au commerce américain, par suite de l'incendie des marchandises occasionnée dans l'entrepôt d'Anvers, au commencement de la révolution; ses instances deviennent très-pressantes.

Le dernier voyage à Bruxelles, de M. Van Buren, fils du président, n'a pas eu d'autre objet. Le ministère belge se verra obligé d'en passer par de nouveaux sacrifices, s'il veut obtenir de ce gouvernement le traité de commerce qu'il importerait à la Belgique de se ménager pour ne pas rester en arrière de la Hollande, qui vient de conclure le sien, et qui est de nature à attirer le transit américain par la Meuse, au lieu de la voie de l'Escaut, reconnue désormais moins favorable par les états de l'Union.

On écrit de Stockheim, le 25 avril: Voici une particularité remarquable du triste incendie qui a dévasté notre ville. Une maison nommée l'*Ancre* est restée debout, tandis que toutes celles qui l'environnaient et tout ce qui la touchait sont devenues la proie des flammes. Voici ce qui a préservé cette maison. Dès que son propriétaire, M. Conrad Kenzeler, marchand et ouvrier, vit le progrès que les flammes faisaient autour de son habitation il eut le bon esprit de boucher hermétiquement toutes les portes et les fenêtres, et de remplir avec du fumier les soupirails de la cave; ensuite, assisté de sa femme, il remplit d'eau et porta au grenier toutes les cuves et les seaux qu'il possédait. Alors il dit à sa femme que s'il pouvait obtenir l'assistance d'une ou deux personnes, il était certain de préserver le bâtiment. Celle-ci s'élança dans la rue et s'accrocha aux vêtements des deux premiers individus qu'elle rencontra et les força à entrer chez elle, malgré la résistance qu'ils lui opposent. A l'aide de ces personnes M. Kenzeler put chaque fois que des flammèches tombaient sur sa maison les éteindre en jetant de l'eau avec des litres, ce qui lui donnait la faculté d'atteindre jusqu'aux toits. Enfin, l'*Ancre* qui contenait une petite fortune en denrées, en mobilier et en grains, fut sauvée, grâce à la présence d'esprit et au courage de M. Kenzeler et de sa femme.

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES.

Le conseil d'administration de l'université libre, dans sa séance du 18 avril courant, a décidé que *tout fils de militaire en activité de service ou décédé en activité de service, sera admis gratuitement à suivre les cours de ladite université*. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette résolution. Elle est digne des fondateurs de l'université.

AVIS. — Par son arrêté en date de ce jour, M. le gouverneur de cette province, ordonne que la circulation sera rétablie à dater du 27 du courant sur la route de la Minerie à Aubel.
Liège, le 26 avril 1859.

Les personnes qui ont fait usage de la pommade du savant professeur DUPUYTREN, sont unanimes sur ses merveilleuses propriétés. Ce qui nous engage à la recommander de nouveau à nos lecteurs. (Voir notre numéro du 16 avril aux annonces.)

CONCERT.

Le concert donné hier au bénéfice des familles victimes de l'explosion du *Horlog*, avait attiré beaucoup de monde; les dames cependant étaient en minorité et cela a étonné de leur part, elles qui sont toujours prêtes dès qu'il s'agit de faire une bonne action.

Les honneurs de la soirée ont été pour M. Eugène Prost: il a obtenu des suffrages unanimes par la manière dont il a chanté le grand air du *Maitre de Chapelle*. En effet, voix étendue, justesse de sons, méthode excellente, tout se trouve réuni chez lui: son succès a été plus grand encore dans le magnifique trio de *Guillaume Tell*, parfaitement dit à l'essai par son frère et M. Terry. Ce dernier s'était déjà fait applaudir dans l'air de la *Marquise*.

M. Libert a bien exécuté le solo de violon de Mayseder; il a un coup d'archet très-aisé, et surtout une justesse, une pureté de sons rares.

M. Soubre a droit à tous nos éloges pour la manière dont il a dirigé une jolie symphonie de Rhebas, les *œuvres* et les trois ouvertures.

Les dames se sont plaintes d'une chaleur excessive; on devrait au moins veiller à ce que les ventilateurs fussent ouverts; c'est une précaution nécessaire et qui ne devrait jamais être négligée.

VILLE DE LIÈGE. — PASSAGE LEMONNIER.

Le collège des bourgmestre et échevins. Considérant que des désordres ont eu lieu depuis quelques jours dans les galeries du Passage Lemonnier et qu'ils paraissent occasionnés par l'excès de mesures prises par les propriétaires pour régler la circulation du public pendant la soirée;

Considérant que ces désordres, s'ils se prolongeaient, pourraient compromettre la paix publique, et qu'il importe par conséquent d'adopter des mesures provisoires de police en attendant que le conseil communal ait arrêté, de commun accord avec les propriétaires du passage, un règlement définitif;

Considérant que le passage est une propriété privée, sauf ses rapports avec la police locale pour tout ce qui se rattache à la circulation du public;

Vu la lettre desdits propriétaires en date de ce jour; Attendu l'urgence et vu l'article 94 de la loi communale;

Arrête :

1^o Les galeries du passage Lemonnier ne sont livrées à la circulation du public que jusqu'à 7 heures du soir.

2^o A partir de ladite heure, les propriétaires régleront la circulation d'après leurs vues personnelles et donneront à leurs agents les instructions qu'ils croiront convenables.

3^o Les commissaires, inspecteurs et agents de police surveilleront l'exécution du présent arrêté et prêteront au besoin main forte aux préposés des propriétaires pour y maintenir l'ordre et faire respecter le droit de propriété dans les limites ci-dessus établies.

Liège, le 27 avril 1859. Le président, J.-J. TILMAN.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 28 avril 1859, spectacle extraordinaire, au bénéfice de M. THIBAUT, MM. MONVAL et EMERY.

Les artistes du Théâtre Royal de Liège réunis en société, auront l'honneur de donner une seule et dernière représentation, sans remise, à laquelle ont bien voulu concourir

Mlle. JAWURECK, et Mad. BULTEL, Premières Chanteuses du Théâtre royal de Bruxelles.

Mlle. MONTASSU, première danseuse, et M. LEROUGE, 1^{er} danseur du même Théâtre;

M. FELTMANS, Premier prix du Conservatoire de Bruxelles.

MM. les musiciens du 1^{er} régiment de ligne, qui ont bien voulu aussi contribuer à cette représentation, exécuteront plusieurs morceaux de LA NORMA.

LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra en un acte. Mlle. Jawureck remplira le rôle de Gertrude, et M. Feltmans celui de Barnabé.

INTERMEDE MUSICAL, dans lequel se feront entendre Mesd. Jawureck, Bultel et M. Feltmans.

La première représentation du DISCOURS DE RENTRÉE, vaudeville nouv. LE PHILTRE CHAMPENOIS, vaudeville, dans lequel un amateur jouera pour cette fois seulement.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

On a PERDU UN LIVRET D'OUVRAGES D'ARMURIER, avec un BON DE 40 FLORINS. Récompense à la personne qui le remettra chez THONON, rue des Célestines, n° 675 bis.

Il s'est ÉGARÉ, dans la journée du 26 de ce mois, un JEUNE CHIEN D'ARRÊT ESPAGNOL, âgé de 11 mois, poil noir, les pattes et le bout de la queue blanche et l'estomac. BONNE RECOMPENSE à la personne qui le ramènera au numéro 285, faubourg St-Gilles. 516

Saumons, Cabillauds, Elibettes, Flottes, Huitres Anglaises, chez L. ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont. 468

On VEND la VOITURE DE CHARBON MENU à 8 francs 50 centimes, à la Fonderie de Zinc, faubourg St-Léonard. 521

On DEMANDE UN SUBSTITUANT pour la milice de 1859, faubourg d'Amerœur, n° 92. 507

UN SUBSTITUANT pour la milice, classe de 1859, peut se présenter de suite, place du Spectacle, N° 786. 522

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

UNE FILLE, sachant faire une cuisine bourgeoise, peut s'adresser au bureau de cette feuille.

Une DEMOISELLE bien au fait du COMMERCE DE MERCERIE, peut se présenter au n° 27, rue Féronstrée. 512

A LOUER UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, Avantageusement située, rue de l'Université, n° 21. — S'y adresser. 514

LA MAISON occupée par M. DAMBIERMONT, rue de la Grande Tour, est présentement à LOUER pour la St-Jean ou plutôt si on le désire. S'adresser même rue n° 502. 506

CAPITAL DE 4000 francs à PLACER sur bonnes HYPOTHÈQUES en constitution de RENTE, au taux de 4 %.

S'adresser à M^e DE BEFVE, notaire rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19, à Liège. 499

A LOUER présentement une PETITE MAISON DE CAMPAGNE avec jardin et tous ses accessoires, située en la Petite-Voie à Herstal, non éloignée de la Meuse.

S'adresser à M. J. Fgois. DUPONT, échevin en ladite commune. 502

A LOUER, pour le 24 juin, DEUX MAISONS avec jardins, rue des Sœurs-Grises, n° 51 et 53. La première est occupée par M. le professeur LESBROUSSART.
S'adresser pour les voir et connaître les conditions à M. MENICOT, rue Neuvice, n° 24. 410

L'on DEMANDE en LOCATION une CAVE ou un MAGASIN, ayant issue sur la voie publique, pouvant contenir 60 à 100 pièces de VIN.
Réponse au n° 4, place-verte, ancien n° 43. 493

MM. les notaires de l'arrondissement de Liège sont prévenus que l'assemblée générale du premier mai, aura lieu, en l'étude de M^r BOULANGER, président de la chambre, ils sont priés instamment de s'y rendre avant les dix heures du matin.

A LOUER, pour la St.-Jean prochaine, une BONNE MAISON de rentier, au Mont-St.-Martin, n° 52. On peut la voir tous les jours de 2 à 6 heures après-midi.

MM. les actionnaires de LA FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE sont invités à se réunir en assemblée générale, le mardi sept mai à neuf heures du matin à l'établissement, pour délibérer sur PLUSIEURS CHANGEMENTS à faire aux statuts de la Société.

Pour être admis aux assemblées générales il faut être porteur de dix actions au moins, ou avoir une reconnaissance de leur dépôt à la Banque de Belgique.
Ougrée, le 18 avril 1859. 477

A LOUER pour la St.-Jean ou 24 juin prochain, une bonne MAISON DE COMMERCE, n. 59 nouveau; elle est on ne peut mieux placée, faisant le coin de la rue Neuvice et en face du Pont-des-Arches.
S'adresser rue devant St.-Thomas, n. 285 à Liège. 426

G. PIRENNE ET C^e,

D'AUBEL,

Ont l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1^{er} mai prochain, ILS TRANSFERERONT LEUR BUREAU DE CHAR-A-BANCS de chez M. TILMAN LEJEUNE, Hôtel de France, chez M. P. T. DOMKEN, HOTEL DU LUXEMBOURG, rue des Sœurs-de-Hasque, place de l'Université.

DÉPARTS POUR CHAUFFONTAINE.

A dater du 1^{er} mai, à 6 1/2 et 12 1/2 h.
» » 15 mai, à 6 1/2-9 1/2-12 1/2-3 h.

NAVIGATION

Vapeur de la Meuse.



L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public qu'à DATER DU 1^{er} MAI, elle se trouve forcée par suite du paiement des barrières, dont l'avaient exemptés les provinces, de renoncer au transport des marchandises, elle ne prendra désormais sur ses bateaux que le bagage des voyageurs, elle prévient en outre qu'à dater de cette époque, les DÉPARTS AURONT LIEU comme suit :

De LIÈGE pour NAMUR à 6 et 11 heures du matin.
De NAMUR » LIÈGE à 6 du matin et 3 h. après-midi.
De HUY » LIÈGE à 8 h. du matin et 5 h. après-midi.
De HUY » NAMUR à 10 h. du matin et 3 h. après-midi.
Ce double départ procurera l'avantage de pouvoir se rendre à Huy, Andennes et Namur, et de revenir le même jour à Liège. 518

PASSAGE LEMONNIER, N. 52.

J. FIRQUET,

MARCHAND TAILLEUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver de PARIS avec un ASSORTIMENT de NOUVEAUTÉS et d'Etoffes de Longchamps.
Le même demande de BONS OUVRIERS TAILLEURS.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN

Une Petite Maison

En bon état, sise rue Basse-Sauvinière. S'adresser quai de la Sauvinière, n° 26.

M. DOMKEN,

TENANT

l'Hôtel du Luxembourg

RUE SOEURS-DE-HASQUE,

A L'HONNEUR DE PRÉVENIR LE PUBLIC

QUE

L'OUVERTURE

A EU LIEU LE DIMANCHE 7 AVRIL.

Cet HOTEL étant entièrement MEUBLÉ A NEUF, il espère que les soins qu'il mettra à satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur présence, ne leur laisseront rien à désirer tant pour le logement que pour la TABLE D'HOTE A UNE HEURE. 484

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

TRAITE TOUTES LES MALADIES DE LA BOUCHE.

On trouve chez lui une POUDRE et une LIQUEUR pour calmer les DOULEURS DE DENTS, les entretenir constamment propres, et pour neutraliser la mauvaise odeur que les différentes affections de la bouche peuvent faire naître. Ces préparations ont reçu et reçoivent journellement l'approbation des médecins et des chirurgiens-dentistes les plus instruits. PRIX : 2 francs la boîte, et 2 francs le flacon.

Il reçoit, pour opérations et consultations, tous les jours, de huit heures du matin à quatre, quai de la Sauvinière, n° 50.

VENTE

D'UNE

Créance hypothécaire.

MARDI 7 MAI 1859, à 11 heures du matin,

LE NOTAIRE PARMENTIER,

ADJUGERA AUX ENCHÈRES,

en son étude, place du Théâtre Royal, à Liège :

UNE CREANCE

dûment inscrite, au capital de 2451 francs, produisant intérêt à 4 pour cent, due par les époux Waucomont-Jacob, de Herve. 510

LA VENTE du MARTINET, biez, coup d'eau, appendices et dépendances, situés à COLONSTER, n'ayant pas eu lieu le quatre avril, jour précédemment indiqué, cette USINE sera DEFINITIVEMENT VENDUE AUX ENCHÈRES, sans remise et sans faculté de surencherir, par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château n° 348 ancien et nouveau n° 56, le LUNDI 15 mai 1859, à 2 heures de relevée.

Cette usine est bien située et possède le meilleur coup d'eau qui soit sur l'eau d'Ourthe, elle gagnera considérablement en valeur si le projet d'une route de Tilff à Chênée se réalise.

Après avoir attendu une heure après celle fixée, si l'une ou l'autre partie ne se trouvait pas présente, il sera néanmoins procédé de suite en son absence, ce qui a été ainsi réglé et consenti. 486

A LOUER DE SUITE

LA

BELLE HABITATION

De feu M. le Docteur ANSLAUX,

AU BEAU-MUR,

Avec Remise et Ecurie, Pelouse, Jardins et Bosquet, etc. Eloignée de 12 à 15 minutes du centre de la ville (au bout de la rue GRÉTRY), elle peut servir de maison de ville et de campagne.

S'adresser à M. J.-H. DEMONCEAU, place St-Denis, n. 657.

VENTE

SUR LICITATION.

LUNDI 15 MAI 1859, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère du notaire BIAR et pardevant M. Chokier, juge-de-paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue d'Amay, N° 653, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON

AVEC

ATELIER DE POTERIES

ET

UN BEAU JARDIN DERRIÈRE ;

le tout situé au quai d'Avroy, N° 761, à Liège, joignant à M^r Mouton et Chandoir et au grand chemin.

S'adresser pour connaître le cahier des charges, au bureau de M. le juge-de-paix et en l'étude du notaire BIAR susdits.

FAILLITE

DE

la dame E. Sommer.

MAGASIN PLACE-VERTE, A LIÈGE, N. 780.

MERCREDI 1^{er} MAI 1859, et jours suivants, à 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA CONTINUATION DE LA VENTE

DES MARCHANDISES

de ladite faillite, consistant en Schalls, Foulards, Cachemire, Satin, Crêpe de Chine, Tartans, Cabyles, etc.

Bas, Bonnets, Gilets, Mitaines, Caleçons, Jupons et quantité d'autres Articles de Bonneterie en laine ou coton.

TOILE, BAZIN, MÉRINOS, MOUSELINE, MOUSELINE, LAINE, NAPOLITAINE, JACONAT, CALICO, FLANELLE, PERCALE, SCHERTENG, etc.

Soiries, Fichus, Écharpes, Mantilles, etc. ARGENT COMPTANT. 525

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA

FILATURE DU LIN

A LA MÉCANIQUE,

ÉTABLIE A MALINES.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le HUITIÈME VERSEMENT de cent francs par action, devra être effectué le 15 mai prochain, entre dix et deux heures, soit chez M. l'administrateur Frédéric DE SAUVAGE, rue Féronstrée, à Liège, soit chez le sousigné.

MM. les actionnaires sont aussi prévenus, que les certificats de dépôts de titres, pour constater le droit d'être membre de l'assemblée générale qui aura lieu le 5 juin, à onze heures du matin, seront délivrés, soit par M. Frédéric de Sauvage susdit, soit par l'administrateur gérant.

Bruxelles, 27 avril 1859. DE LA COURT, 134, Chaussée de Laeken.

VENTE

D'UNE

QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

DE

BELLES BRIQUES.

MARDI, 30 AVRIL 1859, à 5 heures de l'après-dînée, M. Gilles GALLER, FERA PROCÉDER, par le ministère de M^r RADELET, notaire,

A LA VENTE A L'ENCAN

DE

872,000 BRIQUES

de première qualité, en six briqueteries sur l'île des Corbeaux, à Sclessin, commune d'Ougrée.

La VENTE se fera sur les lieux et à CREDIT. 524

VENTE

D'UNE

BELLE FERME.

SITUÉE A LAMBERMONT,

ET

D'UNE RENTE BIEN CONSTITUÉE.

LE LUNDI 6 mai prochain, à une heure de relevée, au domicile de J. G. DELCOUR, à LAMBERMONT, les héritiers de Mathieu Joseph HENDRICK,

FERONT PROCÉDER,

pardevant M. le juge de paix du canton de Spa, par le ministère du notaire DE LEAU, conformément à la loi du 12 juin 1816,

A LA VENTE PUBLIQUE,

D'ABORD EN SEPT LOTS ET ENSUITE EN MASSE,

D'une Belle Ferme,

SITUÉE A LAMBERMONT,

composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état avec environ sept bonniers en vergers, prairies et terres de première classe, et d'une RENTE à cinq pour cent, au capital de 541 francs 10 centimes, due par les représentants de Mathieu Fassin, de Lambermont.

La désignation détaillée de ces biens et de la composition des lots, se trouve dans les placards qui sont apposés à Lambermont et dans les communes circonvoisines.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M^r DE LEAU, notaire à Enival. 467

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

LUNDI 29 AVRIL 1859, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M^r DELBOUILLE et BIAR, notaires à Liège, en l'étude de ce dernier,

A LA VENTE

D'UNE GRANDE ET

BELLE FONDERIE,

située près du Pont-Maghin au dit Liège, consistant en deux réverbères fort bien construits, quatre grandes fosses à mouler les grosses pièces et à l'abri des eaux; étuves à sécher les moules; trois cheminées à couplots et forge de maréchal; atelier de mouleur en terre, grandmagasin, grands greniers, cour avec large et commode entrée.

Cette FONDERIE est munie d'un chariot, d'un treuil pour enlever et transporter les grosses pièces; d'une quantité de chassiss en fer et en bois, tables à moules, etc.

Les bâtiments sont en très-bon état et couverts en ardoises et tuiles.

Cette propriété, située à proximité de la Meuse, a une façade sur la rue des Fossés Saint-Léonard de 57 1/2 mètres et présente tous les avantages désirables pour y faire un grand établissement industriel.

On peut la voir tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de relevée, et traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la mise en adjudication. 481

VENTE VOLONTAIRE

SANS AUTRE RÉSERVE

QUE

L'INFIRMATION PENDANT UNE HEURE.

LUNDI 29 AVRIL 1839, à 5 heures après-midi,

Le notaire SERVAIS,

vendra publiquement

en son étude, à Liège, derrière le Spectacle, n. 2 :

1° La MAISON, n. 5 nouveau, 214 ancien, située en cette ville rue derrière Sainte-Catherine, avec bâtiments derrière, cour et autres dépendances, joignant d'un côté, à N.-J. Depireux, de l'autre, à la v^e Hutoy, d'un 3^e à Mad. Candès.

2° Une PETITE MAISON, n. 5 nouveau, 215 ancien, à côté de la précédente.

Il y aura de grandes facilités de paiement.

S'adresser au notaire, chargé de la vente.

430

VENTE DE TERRES

A FEXHE-SLINS.

LUNDI 29 AVRIL 1839, à 2 heures de relevée,

ON VENDRA

En Hausse Publique,

à l'étude du notaire ADAMS, à Liège, HUIT HECTARES 71 ARES de Terres, environ, sises sur la commune de SLINS, province de Liège, exploitée par les frères DUCHATEAU, et divisées en HUIT LOTS, comme suit :

Premier LOT. 174 Ares 577 milliars, sise en lieu dit Fosseaux-Lins.

2me. LOT. 191 Ares 815 milliars, sise en lieu dit Fosseaux-Lins.

3me. LOT. 87 Ares 188 milliars, appelée le Bonnier à l'Argile.

4me. LOT. 87 Ares 188 milliars, sise en lieu dit Moncorret.

5me. LOT. 52 Ares 315 milliars, appelée dans la Fosse.

6me. LOT. 28 Ares 775 milliars, sise en lieu dit au Saou.

7me. LOT. 174 Ares 577 milliars, sise sur le Chenay.

8me. LOT. 54 Ares 495 milliars, sise en lieu dit Thier-de-Slins.

Les lots après avoir été exposés séparément, seront ensuite remis en masse aux enchères.

Cette vente présente toute sécurité et les plus grandes facilités de paiement.

S'adresser au surplus à l'étude dudit notaire, place derrière St-Paul, n. 446.

405

VENTE

DU

PRESBYTÈRE D'ANS.

LE LUNDI 6 MAI 1839, à 5 heures de l'après-midi,

En la demeure de M. Noël FALISE, à l'enseigne de *Marengo à Ans*,

IL SERA PRODÉDÉ

PAR LE MINISTÈRE DE M^e DE BEFVE, NOTAIRE A LIÈGE,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE

AUX ENCHÈRES,

DE LA

MAISON PRESBYTERALE D'ANS

SISE EN LIEU DIT : RUELE DU CURÉ,

Avec les jardins en dépendant, d'une contenance de 6 ares 46 centiares.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée, d'un salon, cabinet à côté, salle à manger, cuisine et à l'étage, de plusieurs pièces, greniers, caves, fournil, puits, citerne, et une grande cour.

S'adresser pour connaître les conditions, à M. le desservant de l'église d'Ans, audit notaire DE BEFVE et à M. DANTHINNE, rue sur Meuse à l'Eau, n^o 946.

449

MERCREDI 15 MAI, à une heure de relevée,

en l'étude de M. le notaire DELIEGE, à Fléron, on VENDRA en masse et en détail, en 17 lots, UNE FERME, UN BEAU QUARTIER DE MAÎTRE et PLUSIEURS MAISONS, couvertes en ardoises, avec 19 à 20 bonniers de TERRES, JARDINS et PRAIRIES bien arborées, le tout ne faisant qu'un ensemble et situé près de la chapelle de Noblehay, commune de Bolland et à un quart de lieue de Herve; on donnera toute facilité pour le paiement en laissant une partie du prix en rente; le tout si on le désire, moyennant hypothèque, entre tems on pourra traiter de gré-à-gré en masse ou en détail.

485

Lundi 29 avril 1839,

A 2 HEURES DE RELEVÉE,

En face de l'Auberge du FER-A-CHEVAL, sur la Batte, à Liège,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire, DEUX BONS CHEVAUX DE TRAIT, deux Charrettes-Tombereaux et leurs accessoires, avec essieux en fer et roues de 10 et de 14 centimètres; plus deux Harnais de Charrette en très-bon état.

498

ARGENT COMPTANT.

BELLE VENTE D'IMMEUBLES

ET

CRÉANCES PRIVILÉGIÉES.

JEUDI, 2 MAI 1839,

A 11 HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ, EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE

DE

M^e LAMBINON, NOTAIRE,

Place Derrière-l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

A LA

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES

immeubles et créances

CI-APRÈS DÉSIGNÉS; SAVOIR :

1^{er} Lot.

Une BELLE MAISON DE COMMERCE, occupée par M. Lacroix-Minette, avec un terrain à côté d'une contenance de 150 mètres carrés, située rue de la Régence, à Liège.

2^e Lot.

Une BELLE MAISON A EQUIPAGE, cotée 595, connue sous le nom d'Hôtel de Bormans de Hasselbrouck, avec écurie, remise, cour, jardin et autres dépendances; le tout d'une superficie de 2044 mètres 50 centimètres, située au faubourg St-Gilles, à Liège.

3^e Lot.

Une PORTION DE TERRAIN, propre à bâtir, contenant 798 mètres 7 centimètres, contigu à l'hôtel qui précède.

4^e Lot.

Une idem, contenant 584 mètres 2 centimètres, contigu au 3^e lot, et joignant à la maison bâtie récemment par M. Bonquette.

5^e Lot.

Une idem de 607 mètres 48 centimètres, joignant les maisons Formans, les 7^e inclus 15^e lots.

6^e Lot.

Une idem de 607 mètres 48 centimètres, joignant au 5^e lot. Ces portions de terrain présentent toutes sur la rue du faubourg St-Gilles une largeur de plus de 10 mètres, et aboutissent près de la nouvelle rue tracée sur la propriété de M. Mouton, ce qui en augmentera de beaucoup la valeur.

7^e inclus 15^e Lots.

NEUF MAISONS contiguës, bâties récemment, situées audit faubourg St-Gilles, à Liège.

Ces maisons seront vendues séparément et ensuite réunies en une seule adjudication, au gré des amateurs.

16^e Lot.

Une PIECE DETERRE, contenant 1 bonier 4 verges grandes 2 petites, située en la commune de Jeneffe, en lieu dit Champs de Heer, au chemin de Remicourt, tenant à MM. Vandestein, Mottart et au 17^e lot.

17^e Lot.

Une idem de 1 bonier 4 verg. gr. 2 pet., contiguë au lot précédent, joignant à MM. Vandestein et Streel, et au chemin de Remicourt.

18^e Lot.

Une idem de 1 bonier 4 verg. gr. 2 pet., située audit Jeneffe, joignant au 16^e lot, à MM. Streel et Jamar.

Ces trois derniers lots ne forment qu'une seule pièce de terre exploitée par la dame V^e Paschal Delville, de Jeneffe. Ils seront d'abord exposés séparément et ensuite réunis en une seule adjudication.

19^e Lot.

Une MAISON portant le n. 612, située rue Neuve, Outre-Meuse, à Liège.

Cette maison, qui aboutit au quai allant du pont de la Boyevrie au pont d'Amorceur, gagnera infiniment de valeur par suite de cette nouvelle communication.

20^e Lot.

Une GRANDE MAISON avec TANNERIE, cotée 1490 bis, située à Verviers, en lieu dit pont d'Alcutte.

Cette maison peut servir à tout genre d'établissement, outre que, par sa situation à proximité de la station qui sera établie au chemin de fer, elle gagnera beaucoup sous le rapport de sa valeur vénale.

21^e Lot.

Une CRÉANCE de 80,578 FRANCS 55 CENTIMES, due par M. John Cockerill, produisant intérêt à 4 pour cent l'an, hypothéquée et privilégiée, comme restant de prix de vente, sur des immeubles d'une valeur au moins de 200,000 fr.

22^e Lot.

Une CRÉANCE de 7,594 FRANCS 25 CENTIMES, produisant intérêt à 4 p. c. l'an, due par la dame Catherine Hanosset, veuve de François-Gilles-Noël De Bovenstier, canton de Waremme.

23^e Lot.

Une CRÉANCE de 8,707 FRANCS, produisant intérêt à 4 p. c., due par M. Gérard Bouquette, du faubourg St-Gilles, à Liège.

24^e Lot.

Une CRÉANCE de 6,300 FRANCS, à l'intérêt de 5 p. c., due par M. Simon Yerna, peintre à Liège.

25^e Lot.

Une CRÉANCE de 4,000 FRANCS, due par M. Roba, de Liège.

26^e Lot.

Une CRÉANCE de 2,500 FRANCS, due par Mlle. Goffart, de Liège.

27^e Lot.

Une CRÉANCE de 10,000 FRANCS, à l'intérêt de 4 p. c., due par M. François-Joseph Carpentier et épouse, demeurant au faubourg Vivegnis, à Liège.

Ces six dernières créances sont également des restans de prix de vente, et par suite privilégiées sur des immeubles d'une valeur qui leur est beaucoup supérieure.

Tous les Biens Immeubles et Créances ci-dessus désignés

seront vendus définitivement, quels que soient les prix auxquels ils seront enchéris.

S'adresser audit notaire LAMBINON, tant pour voir lesdits immeubles que pour prendre connaissance des plans et titres, qui présentent, du reste, toutes les sécurités et garanties désirables.

Incessamment il sera aussi procédé, par le ministère du même notaire, à la VENTE DE BELLES PROPRIÉTÉS, situées dans l'arrondissement de Ruremonde.

459

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St. Denis, n. 657.

Migraine et Surdité.

On lit dans les journaux de Paris : M^{me} V^e Chartier, rentière à la Ferté-sous-Jouarre (Seine et Marne); M. Matras, propriétaire à Bussy (Aisne); Delouis, le mari employé chez le roi, rue de Sévres 58, migraineux au dernier degré; Madame Claude mère, rue du Puits 7; le colonel Méral, rue Gaudot-Mauroy 58; la fille de chambre de M^{me} Hurel, rue de Babylone 27; Bouché à Seroy, près Sens, etc., atteints de surdité des plus invétérées, viennent encore d'être guéris par le traitement du docteur MENE (Maurice.) Sa brochure, 3^e édition, contient ses découvertes et les documents pour se guérir soi-même de l'une et de l'autre affection. Prix de cet ouvrage : 1 fr. 65 c. Dépôt chez M^{me} V^e GILLON, à Liège; MILLS, rue Verte 7, à Bruxelles.

BOURSES.

PARIS, LE 25 AVRIL.

5 p. c.	81 59	Mutualité.	—
4 p. c.	101 50	Act. Réunies.	—
5 p. c.	110 65	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2700	Dettes actives.	30 1/4
Ob. de la v. de Par.	1192 50	Passive.	—
Emp. belge.	101 5/4	Emp. romain.	102 5/4
Soc. générale.	—	Naples.	101 90
B. de Belg.	767 50	Empr. port. 5 p. c.	—

AMSTERDAM, LE 25 AVRIL.

Dettes actives.	54 7/8	Espagne. Ardoins.	16 15/16 10 7/8
5 p. c.	101 11/16	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	27 5/16	• • • 1855.	—
Synd. d'am.	94 15/16	• • • Passive.	4 5/4
• 5 1/2 p. c.	79 11/16	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	180 7/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 1/8
• de Rotterdam.	—	• 1828-1829.	105 1/8
Prusse L. 1852.	—	• C. c. Hope.	98 1/8
Autriche. Métall.	102 7/8	• Ins. gr. liv.	60 7/8
Bésil. Emp.	78 1/4	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 26 AVRIL.

Anvers. Dette act.	104 1/4	Prusse. Em. à Berl.	126
• Dette diff.	50 3/4	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Emp. de 48 milli.	101 7/8 et	El. R. Levée 1852.	101 1/4
• de 50 milli.	92	• Cert. à A. 1854.	100
Hollande. Det. act.	—		
• Rente rem.	—	CHANGES.	
Autriche. Métalliq.	107	Amsterd. C. jours.	114 0/0 p. P
Lots de fl. 100.	—	Id. 2 mois.	—
• fl. 250.	475	Rotterd. C. jours.	114 0/0 p. P
• fl. 500.	810	Id. 2 mois.	—
Polog. Lots fl. 500	119 1/4 et	Paris. C. jours.	118 av
• fl. 500	150 5/4	Id. 2 mois.	58 9/16 p. A
Bésil. E. L. 1854.	79	Id. 2 mois.	59 1/11
Espagne. Ardoins.	16 7/8 et	Id. 2 mois.	59 1/8
Dettes passives 1854.	—	Id. 2 mois.	56 1/16
• différée.	5	Id. 3 mois.	55 5/8
Danemarck. E. Not.	96 1/4	Id. 5 mois.	114 p. A
Dito à L.	74	Bruxelles et Gand.	—

BULLETIN DE BOURSE.

Toute l'attention des spéculateurs paraissait être portée aujourd'hui sur les fonds espagnols. Déjà avant la bourse on avait payé 17. Mais le cours d'ouverture en bourse a été 26 5/4 pour rester 16 7/8 A. On les a faits en mai de 18 5/4 à 19. Primes recherchées à 1 mois de 19 1/4 à 5/8 dont 1/2 A.

BRUXELLES, LE 26 AVRIL.

Dettes actives 2 1/2	55 1/4	Brasseries.	—
Emp. Rotschild.	101 1/2 et	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	91 5/4	Mutualité.	107 1/4
Id. de 57 mil.	72 1/2	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	94	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	775	Act. Réunies.	60
Emp. de Paris.	1650	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux.	—
B. de Belgique.	74 et	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	100	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeois.	—
Banque Foncière.	94	Herve.	—
Idem.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Flenu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Hornu.	—	Sclassin.	—
Soc. Nationale.	100	Asphalt.	—
Levant du Flenu.	—	Holl. Dette active.	—
Ougrée.	—	Losrenten inscrit.	—
Sars-Longueham.	—	Autriche. Métalliq.	—
Chemin de Fer.	—	Naples. C. Falcon.	—
Vennes.	—	Espagne. Ardoins.	46 5/4
St-Léonard.	—	Fin courant.	—
Chatelneau.	—	Prime un mois.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	Bésil. E. de Roth.	77 5/8
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 AVRIL.

Le bateau à vapeur anglais Ocean, v. de Londres, avec 23 passagers et divers marchandises. Notre ministre M. Nothomb était à bord. Le pleyt belge Deux Amis, v. de la Hollande, est de div. march.

Imprimerie de J.-B. Nossert, rue du Pot-d'Or, à Liège, N^o 622.